

Conseils financiers



Vous avez des adolescents au secondaire? Assurez-vous qu'ils sont prêts financièrement pour leurs études postsecondaires.

CONDUIRE. VOTER. PRÉPARER LEUR AVENIR. À la fin du secondaire, les adolescents entament un nouveau chapitre de leur vie. Ils peuvent en effet songer plus sérieusement à leurs choix de carrière et s'informer sur les divers programmes d'études postsecondaires qui s'offrent à eux.

Prendre le temps de vous assurer que vos enfants sont prêts financièrement pour leurs études postsecondaires est tout aussi important – peut-être même plus – que tout ce que vous leur avez appris au fil des années. Si vous avez des enfants qui se dirigent vers le collège ou l'université, en engageant la conversation dès maintenant, vous pourriez jeter les premières bases de leur sécurité financière.

Combien tout cela coûte-t-il?

En 2013-2014, le coût moyen des frais de scolarité annuels dans une université canadienne était de 5 772 \$, ce qui constitue une hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente. En ce qui a trait aux livres et au matériel, il est raisonnable de planifier de 800 \$ à 1 000 \$ par année¹. Le Centre canadien des politiques alternatives estime que le coût moyen des frais de scolarité et des autres frais que devront payer les étudiants au baccalauréat s'élèvera à 7 437 \$ en 2016-2017². Lorsqu'on tient compte des frais de logement et de transport, ainsi que des autres frais afférents, le coût d'un programme à temps plein de quatre ans pourrait atteindre 60 000 \$... et même plus³.

Où prendrez-vous cet argent?

Si vous épargnez dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE), vous avez déjà commencé à accumuler une certaine somme pour payer les études postsecondaires de vos enfants. Sinon, vous pouvez essayer de rattraper le temps perdu en versant une cotisation forfaitaire, ce qui pourrait vous permettre de profiter de la Subvention canadienne pour épargne-études (SCEE). Les enfants âgés de 16 ou 17 ans peuvent être admissibles à la SCEE si l'une des conditions suivantes est respectée :

- un montant d'au moins 2 000 \$ a été cotisé au REEE de l'enfant avant la fin de l'année où il a atteint l'âge de 15 ans;
- un montant d'au moins 100 \$ par année a été cotisé au REEE lors des quatre années précédant la fin de l'année où il a atteint l'âge de 15 ans.

¹ www.fcac-acfc.gc.ca/Fra/consommateurs/evenementsVie/financerEtudes/Pages/Budgetfo-Unbudget.aspx

² www.policyalternatives.ca/newsroom/news-releases/cost-university-education-rise-13-over-next-four-years-study

³ www.cibletdudes.ca/fra/planifier/epargner/cout.shtml

Pour plus d'information au sujet de la SCEE, rendez-vous à l'adresse www.cibletudes.ca/fra/epargne/scee.shtml.

Évidemment, le REEE n'est pas la seule façon de financer les études postsecondaires. Vos enfants pourraient être admissibles à la manne de plus de 100 millions de dollars⁴ en bourses d'études et subventions de toutes sortes offertes par les gouvernements fédéral, provincial et territorial, les établissements d'enseignement, les entreprises et les fondations de bienfaisance. Accordées au mérite ou selon la situation financière de l'étudiant, ces bourses et subventions n'ont pas à être remboursées. Voici quelques pistes de départ :

- www.cibletudes.ca
- www.scholarshipscanada.com
- www.studentawards.com

Vos enfants pourraient également contribuer au paiement de leurs études postsecondaires en occupant un emploi à temps partiel ou un emploi d'été. Ils pourraient aussi se trouver un emploi près du campus qui respecte leur horaire scolaire. Les stages axés sur la carrière, les programmes d'alternance travail-études et les programmes d'apprentissage, souvent coordonnés par les universités et les collèges, peuvent également permettre aux étudiants d'acquérir de l'expérience. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse www.servicecanada.gc.ca/fra/auditoires/jeunes/emploi.shtml.

Et si je dois emprunter?

Bon nombre d'étudiants complètent leurs épargne, bourses d'études, subventions et revenu d'emploi par des emprunts. Selon une étude récente⁵, 59 % des étudiants empruntent pour payer leurs études.

Lorsqu'ils terminent leurs études, ceux qui ont contracté un emprunt pour leurs études ont un endettement moyen de 24 579 \$. Les prêts d'études gouvernementaux comptent pour environ 62 % de leur endettement total⁵. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet à l'adresse www.cibletudes.ca/fra/prets_bourses/prets.

Comment un budget peut-il m'aider?

L'une des plus importantes leçons sur l'argent que vous pouvez apprendre aux adolescents consiste à leur montrer comment établir un budget. Vos jeunes pourraient ne pas être emballés par la perspective de faire un budget, mais montrez-leur que c'est très simple : il leur suffit de dresser la liste de leurs dépenses et revenus. Dans le cadre d'un budget équilibré, ce qui devrait être l'objectif de vos enfants, le revenu suffit à payer les dépenses.

Aider vos enfants à préparer un budget réaliste et adapté à leurs besoins et encouragez-les à faire le suivi de leurs dépenses quotidiennes au moyen d'une feuille de calcul simple ou d'une application pour leur téléphone intelligent. Il leur faudra évidemment un peu de temps pour s'habituer au concept, mais ils prendront rapidement conscience de la valeur d'un budget. D'ailleurs, le simple fait de suivre leurs habitudes de consommation et de tenir un budget pourrait les aider à trouver l'argent requis et à épargner pour des activités amusantes, une fois leurs dépenses payées.

Qu'en est-il des urgences?

Les dépenses imprévues peuvent être lourdes de conséquences pour un étudiant. Encouragez vos enfants à intégrer les imprévus à leur budget de façon qu'ils sachent quoi faire (ou ne pas faire) lorsqu'ils ont du mal à joindre les deux bouts. Ont-ils un fonds d'urgence? Vous demanderont-ils de l'aide? Devront-ils emprunter et, si oui, quelle solution sera la moins coûteuse? En ayant les réponses à ces questions avant qu'une crise ne survienne, ils pourront faire face plus facilement aux mauvaises surprises financières.

Alors que vos adolescents entreprendront cette nouvelle étape de leur vie, ils seront plus indépendants, mais les conséquences auxquelles ils s'exposeront seront également plus graves s'ils font des erreurs. En leur donnant le soutien et les connaissances nécessaires, vous pouvez les aider à relever les défis financiers qui se présenteront à eux, tout en les guidant sur la voie de la réussite financière. ■

⁴ www.studentawards.com ⁵ www.sfu.ca/content/dam/sfu/irp/surveys/cusc/cusc2012reportSFU.pdf



© 2015 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

CS1759E PRINTemps 2015

AVEC LES COMPLIMENTS DE :